MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

PROCES VERBAL

Réunion du 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de Décembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan,VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés : Franck DEVILLER pouvoir à Gaëtan EPAGNEUL, DEVOUSSOUD Eric pouvoir à Christophe GUERINEAU, DOULUT Didier, DEMORICE Hélène
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12
Le quorum est constaté.
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 et de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales Monsieur Gaëtan EPAGNEUL est nommé secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du procès-verbal du 5 Décembre 2023. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance y apposent leur signature.

Date de convocation : 15 Décembre 2023
Date d'affichage de la convocation : 15 Décembre 2023

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Décision modificative N°3
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°005 du 25 mai 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décisions

Numéro	Date	Objet
2023-008	11/12/2023	Avenant convention SPA Essuilet et de l'Oise pour 2024 pour un montant de 689.83 euros
2023-009	11/12/2023	Renouvellement convention adhésion ciné rural pour 2024 et années suivantes

Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Noms	Adresse	Exercice du droit De préemption

Acceptation des devis

Date	Compte	Fournisseur	Objet	Montant TTC

DEL 2023-20-12-001
Monsieur le Maire présente la décision modificative de crédits N°3.

FONCTIONNEMENT
D – 615221 – Entretien, réparations bâtiments publics - 30 000 €
D – 023 – Virement à la section d'investissement 30 000 €

INVESTISSEMENT
D – 2151- 258 Plateau Surélevé chemin piéton 30 000 €
R 021 – Virement de la section de fonctionnement 30 000 €

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Délibérations incluses DEL2023-20-12-001

Le Secrétaire de séance
Gaëtan EPAGNEUL

Le Maire
Loïc TAILLEBREST